

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence « **Arts, Lettres, Langues** » mention « **Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales : Chinois** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

LICENCE 1^{ère} année
Semestre 1
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Christine Graziani Suppléant(e) : LI Shiwei</p> <p><u>Liste des membres</u> Pierre KASER <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Membre titulaire :</p> <p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres :</u></p>
Semestre 2 et 1^{ère} année
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Christine Graziani Suppléant(e) : LI Shiwei</p> <p><u>Liste des membres :</u> Pierre KASER <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Membre titulaire :</p> <p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres :</u></p>

LICENCE 2^{ème} année
Semestre 3
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Christine Graziani</p>

Suppléant(e) : LI Shiwei

Liste des membres : Pierre KASER

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Membre titulaire :

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 4 et 2^{ème} année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Christine Graziani

Suppléant(e) : LI Shiwei

Liste des membres : Pierre KASER

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Membre titulaire :

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

LICENCE 3^{ème} année

Semestre 5

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : LI Shiwei

Suppléant(e) : Christine Graziani

Liste des membres : Pierre KASER, Christian Henriot

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Membre titulaire :

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 6 et JURY DE MENTION

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : LI Shiwei

Suppléant(e) : Christine Graziani

Liste des membres : Pierre KASER, Christian Henriot

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Membre titulaire :

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de l'**UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines** et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 27/10/2023

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de l'UFR ALLSH

